



VILLE d'AJACCIO  
CITA' d'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

**Etaient absents :**

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 10

**Union des ports de plaisance de Corse : désignation des membres du Conseil Municipal.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Par délibération n°2006/117 du 29 mai 2006, le Conseil Municipal avait voté l'adhésion à l'Union des Ports de Plaisance de Corse, approuvé ses statuts et désigné ses représentants appelés à siéger au sein de cette union.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Il est rappelé que l'article L.2121-33 autorise le Conseil municipal à procéder à tout moment au remplacement de ses délégués au sein des organismes extérieurs, pour la durée du mandat restant à courir, par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un représentant titulaire et de deux représentants suppléants pour siéger au sein de l'UPPC.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, adjoint délégué,  
Et après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2121-33,

Vu l'article L.2121-21 (alinéa 4) du CGCT qui dispose que le « conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2012,

Le Conseil municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente désignation,

**DESIGNE**

**Par 32 voix pour,  
Et 4 abstentions ((M.M. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Mme GUERRINI)**

pour siéger au sein de l'Union des Ports de Plaisance de Corse :

- Monsieur Charles CERVETTI., en qualité de délégué titulaire.
- Monsieur Mimi VITALI, en qualité de délégué suppléant.
- Monsieur Paul Antoine LUCIANI., en qualité de délégué suppléant.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

**Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
(Suivent les signatures)

02A-212000046-20120131-2012\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**DEPUTE-MAIRE**

**Simon RENUCCI**